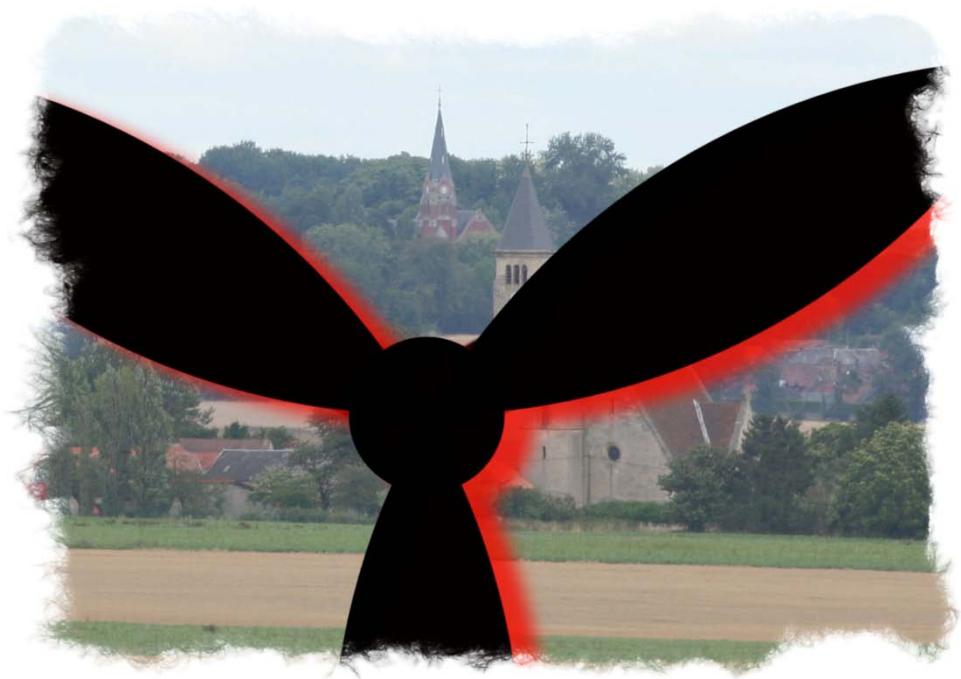




DES TURBINES INDUSTRIELLES GÉANTES (ÉOLIENNES) À ROLLOT ?

<http://pronastrum.free.fr>



Cliché PRONASTRUM

Rollot et sa magnifique région seront-ils dominés par des turbines industrielles géantes, abusivement appelées éoliennes ?

Septembre
2008

Analyse de l'impact éolien à Rollot

L'association **PRONASTRUM** qui œuvre bénévolement en faveur de l'intérêt des Rollotois s'est toujours évertuée à analyser avec sérieux et anticipation les impacts des changements envisagés. Au terme d'un travail important, l'association fournit une étude argumentée à propos de l'hypothétique installation de turbines industrielles géantes à proximité immédiate de la commune. Notre rapport présente des points inédits, ainsi que nos recommandations et conclusions.

1. CONTEXTE

L'association **PRONASTRUM** reconnue officiellement depuis novembre 2003 a dès le début fait sien le combat en faveur de l'intérêt général. Sans aucun doute, elle continuera à agir pour le bien commun, sans faillir.

L'association **PRONASTRUM** reste vigilante sur de nombreux fronts : remembrement, couloirs aériens et préservation du patrimoine parmi bien d'autres sujets d'inquiétude. Dès 2006, l'association s'est officiellement saisie de la question concernant l'installation de turbines industrielles géantes à 3 pales montées sur de gigantesques mâts (ces assemblages étant appelés éoliennes par analogie) à Rollot ou à proximité. Au terme d'une longue analyse réfléchie et argumentée, l'association est en mesure d'éclairer définitivement le débat sur l'opportunité de l'installation de ces gigantesques machines industrielles.

2. ANALYSE GLOBALE

Afin d'éclairer le débat à un niveau local, il est intéressant de comprendre le contexte dans son ensemble. Dans le cas présent, examinons les analyses des organismes aptes à donner un avis valable.

2.1 L'avis argumenté du CNISF

Le CNISF (Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France) est le représentant du corps social des ingénieurs et des scientifiques de France, fédérant environ 160 000 membres directs et indirects. Il a publié une étude intitulée *L'énergie face à la dérive climatique*¹. Parmi ses conclusions nous lisons :

« S'il était légitime de tester la technologie des éoliennes et de suivre ses progrès sur quelques appareils, il est tout à fait injustifié d'imposer en ce domaine à la France, déjà parmi les meilleurs en matière de rejets de CO₂ par kWh, un objectif quantitatif de surcroît parfaitement arbitraire. Imposer aux consommateurs d'électricité de payer le surcoût de cette électricité (de l'ordre de 100% par rapport au kWh nucléaire) sans limite de temps ou de quantité, est scandaleux. **Installer des éoliennes en France ne sert à rien et constitue un gouffre financier.** »

« Installer des éoliennes en France ne sert à rien et constitue un gouffre financier »

2.2 L'analyse argumentée de l'Académie des Beaux-Arts

L'installation d'éoliennes industrielles géantes sur le territoire national ne laisse pas indifférent. L'académie des Beaux-Arts (de l'Institut de France) s'est penchée sur le problème et a compilé un rapport sérieux : *Les Éoliennes*². Ce *Livre Blanc* passe en revue différentes problématiques importantes : esthétique, tourisme, santé, qualité de vie, atteintes aux paysages, nuisances, etc.

Quelques extraits du chapitre 5 – Éolienne et Paysage :

« L'introduction dans le paysage de ces machines à vent le modifie profondément en terme d'occupation de l'espace. Jusqu'à nos jours, de mémoire d'homme, les éléments architecturaux dominants sur un site étaient le château fort, l'édifice religieux, le palais... Plus récemment le silo, le hangar, l'usine nucléaire et le barrage hydraulique se sont ajoutés à la liste. Mais jamais, malgré l'introduction en milieu rural ou urbain de ces projets qui se différencient nettement des habitations ou des chaumières environnantes par leur force expressive et leur caractère, jamais cette architecture ne pratiquait le HORS D'ECHELLE par des dimensions excessives vis-à-vis du paysage existant, jamais elle n'encombrait le site de façon outrancière et scandaleuse.

¹ http://www.cnisf.org/biblioth_cnisf/dossiers_CNISF/Energie.pdf

² <http://www.academie-des-beaux-arts.fr/actualites/2007/eoliennes/Eoliennes.pdf>

En plaine, le clocher le plus haut n'est qu'une simple flèche signalant le village, en montagne le barrage fermant la vallée respecte la ligne d'horizon et un château fort ne fait que prolonger le mouvement du pic rocheux sur lequel il s'assied. Il existe un respect mutuel entre le relief et l'architecture, il se noue une connivence entre la nature et le construit. Certes toutes ces constructions des hommes s'emparent du sol et l'occupent mais jamais elles ne s'attaquent au CIEL qui le recouvre. Pour, ne serait-ce que l'égratigner, les pylônes des lignes à haute tension jouent de la transparence et s'efforcent à une silhouette arachnéenne.

... **jamais cette architecture ne pratiquait le HORS D'ECHELLE par des dimensions excessives vis-à-vis du paysage existant, jamais elle n'encombrait le site de façon outrancière et scandaleuse...**

Par voie de conséquence directe, l'absolue nécessité du sensible, la recherche de conditions favorables à son développement dans toute l'activité des hommes sur notre planète, s'opposent donc de façon véhémente à la présence dominatrice des éoliennes dans nos paysages. Les principales raisons de cette exclusion sont :

- . Une forme d'expression essentiellement mécanique étrangère au contexte paysager.
- . Une dimension hors d'échelle par rapport à la végétation et à la construction en place.
- . Une agression de la géométrie qui morcelle et compartimente le ciel en niant la plénitude du vide de l'espace.
- . Une insertion esthétique exaltant l'objet à l'encontre de la continuité du paysage qu'il détruit dans sa répétitivité.

Bref une certitude de POLLUTION VISUELLE généralisée, pollution confirmée par l'extraordinaire dissémination des éoliennes. On ne parle plus de quelques exemplaires isolés dans des endroits aptes à les recevoir, mais –sans rire- de bouquets d'éoliennes, de champs d'éoliennes là où on ne peut voir qu'épandages industriels en quadrillage régulier sur des milliers d'hectares et ce sur les rivages des océans, les replis d'un alignement de collines, les grandes plaines céréalières ; tout cela s'agite de façon obsédante et vrombissante dans un ronronnement continu.

Bientôt, assis sur une plage de la Manche, on ne verra se coucher le soleil que dans l'intervalle de ces immenses rotors, sans jamais plus distinguer le bruit des vagues et de leur ressac.

**Une forme d'expression
essentiellement mécanique
étrangère au contexte paysager.**

**Une dimension hors d'échelle par
rapport à la végétation et à la
construction en place.**

Et pour quel bénéfice ? Les quelques pièces de monnaie d'un marché de dupes. Tout le monde le sait. Mais tout le monde le cache ou s'efforce de l'ignorer ; il s'agit là d'un jeu bien plus important que celui de quelques modestes kilowatts verts à récolter. Il s'agit du pouvoir, il s'agit d'inscrire dans le ciel les signes les plus visibles possibles de la puissance de l'économie, ce nouveau DIEU du 3^e millénaire.

Il nous reste ce ciel encore vide au dessus de nos têtes. Les avions ne font que le traverser, les satellites aussitôt lancés le quittent, gardons le libre encore, libre de ces éoliennes qui nous sont tellement étrangères et qui, une fois leur mauvais coup fait, deviendront inutiles. Ne faisons pas confiance à l'économie triomphante pour nettoyer les traces de ces délits. Elle nous abandonnera ces carcasses géantes pour crime d'obsolescence et d'absence de profit.

Que pourra t'on faire sinon d'en dépolluer le paysage ? »

Quelques extraits du chapitre 12 – Conclusion de l'Académie des Beaux-Arts :

« L'une des missions prépondérantes de l'Académie des Beaux-Arts est de veiller à la conservation et au développement harmonieux de notre patrimoine.

Au vu des considérations exposées ci-dessus, elle affirme :

1) Que les éoliennes, machines de 150 mètres de haut, sont en contradiction avec la tradition française qui a toujours consisté jusqu'à présent à harmoniser l'architecture, même insolite, avec le paysage en respectant son échelle.

La confrontation de telles installations, que les promoteurs envisagent d'installer aujourd'hui de manière massive, avec les sites remarquables et les paysages de qualité qui ont valu à la France le titre de première destination touristique mondiale, est difficilement acceptable.

2) Que les éoliennes ne participent pas à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre : en effet, aucune production n'est aussi variable et aussi imprédictible que l'éolien industriel et son développement ne peut qu'induire une augmentation d'émission de gaz à effet de serre, par la nécessité d'installer des groupes de substitution qui fonctionnent à partir du gaz.

3) Que les éoliennes engendrent d'autres nuisances : un bruit variable et difficilement supportable pour le proche environnement, des risques d'accidents, ruptures de pales, détachement de blocs de glace...

4) Que les éoliennes, depuis le décret du 8 juin 2001, renforcé par l'arrêté du 10 juillet 2006, qui garantit, pour une durée de 15 ans, l'obligation faite à EDF d'acheter le courant éolien à un tarif très largement supérieur au prix coûtant, sont devenues un produit financier (avant de devenir éventuellement une bulle spéculative). D'où la forte pression exercée sur les commissions appelées à donner leur avis et même sur les préfets.

L'Académie des Beaux-Arts estime que la seule façon de protéger les paysages français serait d'annuler ce décret de 2001 et l'arrêté de 2006.

Dans tous les cas de figure, elle attire l'attention de la puissance publique sur sa responsabilité face à l'implantation d'éoliennes et lui propose de considérer l'implantation d'éoliennes comme une **installation industrielle**, et de la traiter **comme telle**. »

Que les éoliennes, machines de 150 mètres de haut, sont en contradiction avec la tradition française qui a toujours consisté jusqu'à présent à harmoniser l'architecture, même insolite, avec le paysage en respectant son échelle.

2.3 Comment dégrader le pouvoir d'achat des Français

L'énergie d'origine éolienne bénéficie depuis 2006 en France de tarifs d'achats particulièrement élevés et garantis pour une durée de 10 à 15 ans³. En compensation, les consommateurs d'électricité voient leur facture augmenter sévèrement dans la rubrique CSPE (Charge de service public de l'électricité).

Or, l'Institut Montaigne affirme dans une étude rendue publique⁴ que « le développement de l'éolien en France suivant les objectifs du Grenelle de l'environnement induirait un **surcoût pour la collectivité de 1 milliard d'euros par an sur la période 2008-2020 soit un surcoût de 100 euros par an et par foyer** ». Et d'ajouter que « L'énergie éolienne n'est pas la solution économique la plus appropriée pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en France ».

³ http://www.industrie.gouv.fr/energie/renou/se_ren_a4.htm

⁴ http://www.institutmontaigne.org/medias/amicus_eolien-bd.pdf

2.4 Août 2008 : arrêt de tous les nouveaux projets éoliens

Dans son édition du 11 août 2008, L'Usine Nouvelle titre : *Rien ne va plus pour l'éolien*⁵. Effectivement, Le Conseil d'État venait d'annuler l'arrêté ministériel de 2006 qui fixait le tarif d'achat garanti de l'électricité éolienne. Les nouveaux projets éoliens sont carrément suspendus.

3. ANALYSE LOCALE

3.1 Davantage d'éoliennes=davantage de pylônes électriques

L'installation d'éoliennes géantes impliquera la construction de nouvelles lignes à haute tension. **Vouloir des éoliennes, c'est vouloir davantage de pylônes électriques** et de nouveaux postes électriques. La preuve nous est apportée par un document publié par RTE⁶ (Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité) concernant la Picardie :

« Dans la Somme, le développement massif de l'énergie éolienne terrestre génère des contraintes sur le réseau 90 000 volts du nord de la Somme et le 63 000 volts autour de Montdidier, et s'accompagne de la création de nouveaux postes électriques 225 000 Volts dans la Somme. ../.. Une ligne 63 000 volts sera créée entre Pertain et Hargicourt, afin d'améliorer la sécurité d'approvisionnement électrique des agglomérations de Montdidier, Moreuil et Roye. »

3.2 La dilution de l'argent et le miroir aux alouettes

Les prétendues retombées économiques résultant de l'installation d'aérogénératrices doivent être vérifiées minutieusement, les désillusions sont nombreuses et le seront encore plus à l'avenir.

En effet, les communes pensent tabler sur la taxe professionnelle pour obtenir des revenus supplémentaires. Mais la réforme de cette taxe n'a jamais été aussi proche et les revenus futurs sont pour le moins incertains. Ce n'est pas sans rappeler le loto : 100% des perdants ont cru en leur chance.

D'autre part, selon *localtis.info*⁷, « l'article 39 de la loi du 13 juillet 2005⁸ fixant les orientations de la politique énergétique complété par le III de l'article 76 de la loi de finances rectificative pour 2005⁹ **permet aux EPCI de se substituer à leurs communes membres pour percevoir la taxe professionnelle liée à l'implantation d'éoliennes** terrestres sur leur territoire ».

*Localtif.info*¹⁰ signale aussi que « le législateur a institué un mécanisme de compensation au profit des communes subissant des nuisances environnementales liées à la présence de ces installations. ». Et d'autre part, un prélèvement est opéré sur la taxe professionnelle quand elle dépasse un certain seuil.

Et dans 15 ans, c'est l'inconnu. Le tarif d'achat garanti sera très probablement revu à la baisse et donc les éoliennes seront obsolètes et à démanteler.

3.3 Emploi

L'installation des éoliennes ne s'accompagne pas de la création d'emplois durables locaux. Les aérogénératrices sont pour la plupart produites hors de nos frontières. D'autre part, les chantiers d'installation sont éphémères et non durables.

⁵ <http://www.usinenouvelle.com/article/rien-ne-va-plus-pour-l-eolien.144420>

⁶ http://www.rte-france.com/htm/fr/journalistes/telecharge/dossiers/DP_Picardie_20070328.pdf

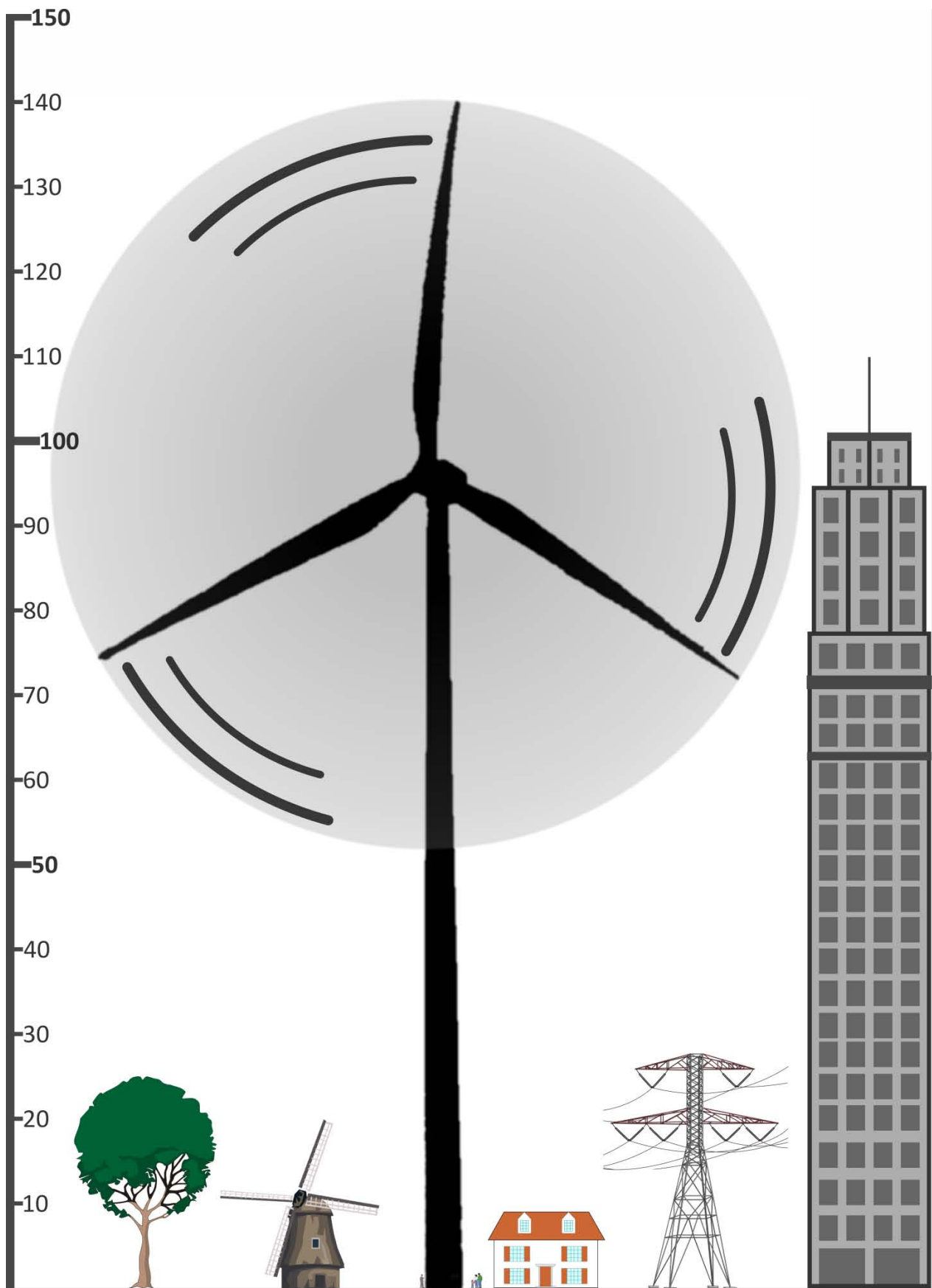
⁷ <http://www.localtis.info/servlet/ContentServer?artType=artVeille&pagename=Localtis%2FESpace%2FActualite&artId=1184050813864>

⁸ <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/RIEJBJ.htm>

⁹ http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/2005-1720.htm

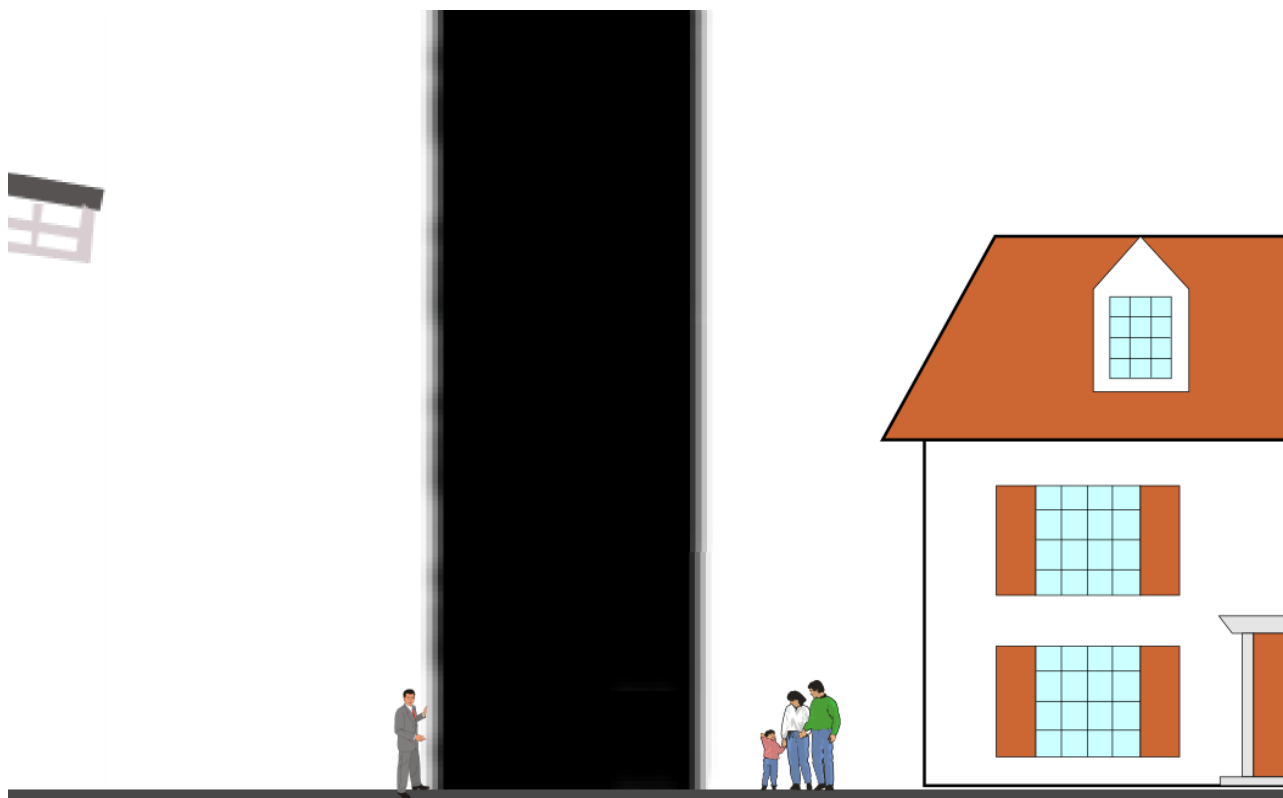
¹⁰ <http://www.localtis.info/servlet/ContentServer?c=artVeille&pagename=Localtis%2FartVeille%2FartVeille&cid=1221107258599>

3.4 Gulliver chez Lilliput



La figure de la page précédente montrait les dimensions relatives d'une aérogénératrice industrielle de dimension courante (type 2 MW) dominant largement une maison, un moulin à vent, un arbre adulte, un pylône électrique à très haute tension et même la tour Perret d'Amiens culminant à 104 mètres d'altitude et qui fut à partir des années 50 et pour longtemps le plus haut gratte-ciel d'Europe !

La taille relative d'humains au pied du mât éolien vertigineux de la figure précédente n'aura bien sûr échappé à personne. En voici un agrandissement :



Manifestement, les éoliennes type 2 MW apparaissent totalement hors d'échelle et en tout cas à taille inhumaine. Elles induisent un effet d'écrasement sur les paysages et ont une silhouette incompatible sinon totalement étrangère avec nos paysages. La confrontation entre Lilliput et Gulliver ne peut se faire sans dommage. Bien noter que si les bâtiments sont fixes, la turbine industrielle connaît un mouvement incessant sauf quant il y a trop peu de vent ou quand il y en a trop.

3.4 Perturbations pour la réception de la télé et du téléphone

Le Courrier Picard du 6 juin 2008 évoque les éoliennes brouilleuses de télévision : « Des habitants de Beallancourt et Vauchelles-lès-Quesnoy, deux communes proches d'Abbeville, ne reçoivent plus ou mal la télé depuis la multiplication des éoliennes en face de leurs villages. ».

C'est un phénomène classique. D'ailleurs, l'installation des éoliennes à Hargicourt connaît le même succès : le Courrier Picard du 25 août 2008 dans la rubrique « la télé n'aime pas les éoliennes » : « Le problème survient systématiquement ../.. Depuis la mise en service des éoliennes, l'image du téléviseur grésille du côté d'Hargicourt et de la Neuville-Sire-Bernard. La réception est de mauvaise qualité, et la TNT pourrait être touchée. Une vingtaine de plaintes ont été déposées à la mairie d'Hargicourt. »

La Voix du Nord rabâche ce même refrain dans son édition du 4 septembre 2008¹¹ : « À Levergies, la grogne monte. En ligne de mire ? Les éoliennes toutes proches. Face au mécontentement de riverains qui se plaignent de problèmes de réception sur leur téléviseur, la municipalité a dû organiser deux réunions publiques cet été. ».

3.5 Photomontages en contexte



Cette vue permet de se représenter quel serait le visage de la commune si jamais le désastre éolien survenait. Évidemment, dans la réalité ce serait pire étant donné que les pâles seraient atteintes d'un mouvement lancinant, transformant les Rollotois et les habitants des communes voisines comme des vaches regardant le train passer.

Tout le monde aura bien sûr aperçu en arrière plan le château d'eau de la commune de Méry-la-Bataille, ce qui permettra de mieux apprécier les mensurations hallucinantes.

¹¹ http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Cambrai/actualite/Bohain_et_alentours/2008/09/04/article_riverains-et-elus-mobilises-contre-les-e.shtml

Cette vision catastrophique serait propagée en de nombreux points du territoire, les dimensions hors norme des aérogénératrices les rendraient omniprésentes à des dizaines de kilomètres à la ronde, tout comme on peut malheureusement déjà le constater avec les concentrations massives d'éoliennes d'Hargicourt, de Saint-André-Farivillers et de Thieux – Noyers-Saint-Martin qui ont maintenant envahi l'horizon du quartier dorénavant mal-nommé – *Beauvoir*.



Simulation d'épouvantails géants entre Rollot et Courcelles-Épayelles au beau-milieu de l'exceptionnelle ZNIEFF Rollot-Coivrel

Sur ce photomontage réaliste, on perçoit la butte tertiaire de Rollot, abritant l'exceptionnelle ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) de Rollot, Boulogne-la-Grasse, Bus et Coivrel 60NOY2001¹². En avant-plan, le village de Courcelles-Épayelles. A mi-chemin entre les 2 communes, des éoliennes dominent le ciel de façon outrancière et jouent les intrus démesurés en bordure même d'un des sites naturels les plus remarquables du département de la Somme.

3.6 Un site exceptionnel menacé

Comme on vient de le voir, Rollot est bâti sur une vaste butte tertiaire qui se prolonge sur plusieurs autres communes. C'est un endroit exceptionnel en Picardie abritant de nombreuses espèces animales et végétales rares voire menacées (cf. annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne). Cette ZNIEFF offre de nombreux intérêts dont :

- Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Des études commencent à émerger concernant la dangerosité effective des éoliennes avec l'avifaune. Ainsi une étude récente¹³ explique que *les éoliennes, potentiellement dangereuses pour les oiseaux qui risquent de heurter les pales, le sont encore plus pour les chauves-souris, qui peuvent succomber aux chutes de pression observées à proximité des turbines.*

De toute évidence, l'introduction d'aérogénératrices industrielles entre Rollot et Coivrel serait un non sens écologique.

¹² http://direnpicardie.nuxit.net/znief/fiche_znief.php?get_id_spn=220013823

¹³ <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2008/08/25/01011-20080825FILWWW00518-les-eoliennes-menacent-les-chauves-souris.php>

3.7 Les études existantes

Par chance, la question de l'implantation d'éoliennes dans le secteur convoité de Montdidier a déjà été sérieusement étudiée. En effet, la Communauté de Communes du Plateau Picard (connexe à la commune de Rollot et donc connexe à la Communauté de Communes de Montdidier) s'est dotée d'un schéma d'intégration territoriale de parcs éoliens sur son territoire¹⁴. Dans ce document de 16 pages, l'étude explique les raisons, la volonté et les critères permettant d'ingérer des éoliennes de manière harmonieuse et cohérente, ainsi que les sites possibles.

L'étude reconnaît que « Le territoire du plateau picard n'est pas le meilleur de France pour l'exploitation de la force du vent dans le but de produire de l'électricité » (sic). De fait, l'essentiel du territoire ne dispose que d'un potentiel éolien absolument dérisoire (inférieur à 5,3 m/s).

Un certain nombre de critères sont utilisés afin de qualifier certains secteurs et inversement, en disqualifier d'autres. Les secteurs éliminés d'office recouvrent entre autres :

- Les zones trop peu ventées, voire trop éloignées des postes d'alimentation électrique
- Les surfaces boisées
- Les périmètres de captage rapproché d'eau potable
- Les ZNIEFF et voies de migration avifaunistique
- Les zones habitées et rayon de 500 m

Par ailleurs, compte tenu des dimensions des éoliennes, des recommandations de bon sens sont préconisées : les éoliennes doivent être disposées de façon régulière avec une faible emprise visuelle afin de ne pas créer un sentiment d'omniprésence.

Concernant la lecture harmonieuse du paysage, des mesures sont préconisées : entre 4 et 9 éoliennes disposées de manière parfaitement linéaire et régulièrement espacées. L'objectif étant d'éviter une implantation irrégulière ou sans intention identifiable qui donnerait une impression de non maîtrisé et d'éparpillement. Dans ce registre, les concentrations massives d'éoliennes de Rosières-en-Santerre et d'Hargicourt ne nous ont nullement convaincus. Et si ce résultat s'est produit pour ces sites, rien ne permet d'affirmer qu'il en serait autrement ailleurs.



Quelle lecture harmonieuse du paysage conclure de la concentration massive d'éoliennes géantes de Rosières en Santerre ?

D'autre part, il est recommandé d'éloigner toute éolienne d'au moins deux kilomètres de la butte témoin de Coivrel afin d'éviter une prédominance trop forte et un effet de rupture d'échelle sur ce site naturel.

Enfin, l'étude rappelle « qu'une réflexion collective sur le site de la bataille de la Somme sera nécessaire pour ne pas faire de **contradiction de sens** en amenant un éventuel parc éolien sur ce lieu de mémoire ». Faut-il rappeler que le secteur nord de l'anticlinal de Méry-la-Bataille a connu en 1918 l'une des plus dramatiques batailles de la Grande Guerre ?

¹⁴ <http://www.cc-plateaupicard.fr/?le-Schema-Eolien>

Conclusions : en appliquant les critères de bon sens précédents, on peut en déduire que Rollot ne peut pas accueillir d'éoliennes géantes sur son territoire pour les raisons suivantes :

- Incompatibilité avec la ZNIEFF de Rollot-Coivrel
- Zone trop peu ventée (environ 5 m/s seulement)¹⁵
- Incompatibilité de sens avec le devoir de mémoire d'un site meurtri
- Nécessité d'éloigner toute éolienne d'au moins deux kilomètres de la butte témoin de Rollot (comme pour celle de Coivrel) afin d'éviter une prédominance trop forte et un effet de rupture d'échelle sur ce site naturel. À noter que la situation des buttes témoin de Rollot et de Coivrel est parfaitement comparable.

éloigner toute éolienne d'au moins deux kilomètres de la butte témoin

À moins bien sûr de considérer que l'on peut détruire l'environnement, qu'un projet non rentable est plus intéressant, que le devoir de mémoire on s'en fout, et qu'en dégradant les paysages c'est tellement mieux.

3.8 La détermination des habitants

Les habitants ont un avis sur la question des éoliennes géantes pour de nombreux motifs. La chute des cours de l'immobilier lors de l'installation d'éoliennes à proximité fait peur à juste titre ; personne ne le conteste : ainsi, nul n'a vu de hausse de l'immobilier à Vauvillers ou à Pierrepont-sur-Avre depuis que leurs cieux sont encombrés ; de même, nul n'a vu accourir de nouveaux propriétaires à Rosières-en-Santerre ou à Hargicourt cherchant absolument à habiter au pied de ces machines bruyantes (surtout la nuit) qui empêchent la réception de la télé et du téléphone.

Les précédentes réunions d'information se sont très mal passées. La réunion du 28 septembre 2007 à Rollot a montré que la très grande majorité de la population était favorable à ce qu'il n'y ait pas d'éolienne. Quant à l'étouffante réunion du 26 février 2008 à Cuvilly, *Le Parisien* relate la conclusion d'un habitant¹⁶ : « Ce projet ne fait pas l'unanimité, c'est le moins que l'on puisse dire ».

Si les habitants sont lâchés par leurs élus, la suite des événements est déjà connue.

3.9 Un mandat : des engagements à respecter

L'association **PRONASTRUM** souhaite que les engagements de la campagne électorale soient tenus. Le Courrier Picard dans son édition du 3 avril 2008 relatait la profession de foi de l'équipe municipale en place : « ../.. le dossier éolien pour lequel rien ne sera fait sans concertation publique../.. ». Dans ce cas, la délibération du Conseil Municipal prise en juillet autorisant une ZDE à Rollot est perçue comme bafouant ses engagements électoraux et est vécue comme une véritable provocation.

L'association **PRONASTRUM** demande – à la lumière des informations exposées dans ce document – au Conseil Municipal de Rollot que cette regrettable délibération de juillet soit annulée sans délai et que la Municipalité entame une véritable concertation publique.

En outre, l'association **PRONASTRUM** souhaite auditionner le Conseil Municipal de Rollot afin que lui soit exposé les éventuels arguments positifs en faveur de l'installation d'éoliennes géantes à Rollot – arguments pour l'instant inconnus. Conformément au chapitre IV du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement, article L. 124-3, l'association demandera à consulter les informations relatives à la demande de ZDE. Si jamais la création de la ZDE était jugée recevable par le Préfet, l'association procédera dans les délais à un recours en annulation à l'encontre de l'arrêté de création de ZDE.

¹⁵ <http://www.chasseurdepicardie.com/Dossier%20Eolienne.htm>

¹⁶ <http://elections.leparisien.fr/elections-municipales-2008/oise-60-municipales/4075-des-eoliennes-oui-mais-pas-chez-nous.php>

4. UN ESPOIR POUR L'AVENIR

La prise en conscience est en marche, y compris en haut lieu.

4.1 La juste consultation citoyenne

Ainsi, le sénateur M. Philippe Marini a proposé une loi¹⁷ tendant à **rendre obligatoire la consultation des citoyens préalablement à l'implantation d'éoliennes de grande hauteur**. Pour les motifs suivants :

« Le développement des éoliennes est extrêmement rapide dans notre pays depuis quelques années. Si l'expansion de cette source d'énergie renouvelable est un bien, elle ne doit se traduire, sur le terrain, ni par des nuisances, notamment visuelles, trop importantes pour les riverains, ni par une défiguration des paysages avoisinants.

Par ailleurs, le temps où certains voulaient imposer aux populations des projets est révolu. La demande d'information et de transparence est aujourd'hui essentielle. Chaque élu a non seulement le devoir d'y faire droit, mais aussi celui de susciter la participation des citoyens. »

4.2 La prise de conscience du miroir aux alouettes

Le 17 septembre 2008 à la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, M. Patrick Ollier, Président de cette Commission entend M. le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire au sujet du Grenelle de l'environnement¹⁸. Parmi les questions posées :

Par ailleurs, le temps où certains voulaient imposer aux populations des projets est révolu.

« ../.. pouvez-vous préciser **les problèmes concernant l'éolien** à la suite du rapport de l'institut Montaigne ? Je pense notamment aux soutiens financiers dont ce mode d'énergie renouvelable fait l'objet et que certains qualifient de disproportionnés, en particulier le tarif de rachat. ».

M. Francis Saint-Léger questionne également M. le ministre d'État :

« La filière éolienne est un élément fondamental pour atteindre l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables, mais ce mode d'énergie, lucratif pour les installateurs d'éoliennes, provoque dans nos campagnes une véritable course entre ces installateurs qui se livrent parfois à des démarchages abusifs auprès des collectivités et des propriétaires de terrain en leur faisant miroiter des avantages financiers élevés.

La réglementation actuelle impose la réalisation de zones de développement de l'éolien pour les communautés de communes, mais chacune d'elles réalise bien souvent des études sans concertation avec les collectivités voisines, ce qui conduit à des incohérences entre des zones voisines de développement de l'éolien. »

ce mode d'énergie, lucratif pour les installateurs d'éoliennes, provoque dans nos campagnes une véritable course entre ces installateurs qui se livrent parfois à des démarchages abusifs auprès des collectivités et des propriétaires de terrain en leur faisant miroiter des avantages financiers élevés

¹⁷ <http://www.senat.fr/leg/pp107-230.html>

¹⁸ <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-cpro/07-08/c0708077.asp>

5. CONCLUSIONS

Nous avons démontré dans les pages précédentes l'incompatibilité évidente d'éoliennes géantes sur le territoire de Rollot ou à proximité.

De très nombreux arguments négatifs à l'encontre de ces turbines industrielles géantes ont été notés. Inversement, aucun argument en faveur de ces aérogénératrices démesurées n'a pu être découvert. Dès lors, l'association **PRONASTRUM** désire connaître dans les plus brefs délais pourquoi de **graves décisions** sont prises contre la majorité des habitants qui souhaitent que leur environnement soit préservé de toute installation d'éolienne géante.

L'association **PRONASTRUM** reste favorable à ce que les paysages, le patrimoine et l'environnement soient respectés et préservés. En outre, l'association souhaite que la circulaire du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement soit respectée.

L'association **PRONASTRUM** qui a déjà proposé de nombreux projets en faveur de l'intérêt général ne comprend pas pourquoi seul un projet quasi-unanimement non souhaité n'émerge.

Au niveau national, **PRONASTRUM** ne comprend pas pourquoi l'élite scientifique du Pays n'est pas écoutée. Même remarque pour l'Académie des Beaux-Arts qui a pointé une liste interminable de problèmes dans son *Livre Blanc* : esthétique, tourisme, santé, qualité de vie, atteintes aux paysages, bruit, pollution visuelle, dégradation du pouvoir d'achat, etc. Manifestement, une évolution de la législation est à prévoir d'urgence afin de contrer les désastres et les choix locaux qui défient le bon sens.

En conséquence, l'association **PRONASTRUM** demande à ce qu'aucune éolienne industrielle géante ne soit installée à proximité de Rollot. L'association **PRONASTRUM** s'évertuera de faire respecter cette sage décision.



<http://pronastrum.free.fr>



L'association **PRONASTRUM** est favorable à ce que l'environnement de Rollot et ses environs soit préservé de toute éolienne géante